

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 55 (1904)
Heft: 7

Artikel: Genévriers stolonifères
Autor: Moreillon, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genévriers stolonifères.

Juniperus communis, lusus stolonifera.

En parcourant les pâturages boisés du pied et du haut Jura vaudois, notamment dans le district d'Orbe, nous constatons que les genévriers sont sujets à varier et que... „cette variabilité semble un peu en rapport avec le milieu dans lequel ils vivent.... et que c'est peut-être plus une question de milieu aérien qu'une question de sol....“¹

Sans vouloir nous arrêter cette fois-ci aux différentes variétés et formes que nous rencontrons quotidiennement, nous dirons seulement que tous les genévriers nains et la majorité des communs sont stolonifères.

En effet, les buissons que nous voyons sont peu élevés, très étalés, avec de nombreuses ramifications serpentant dans le gazon et dont les extrémités se relèvent à peine.

Ces ramifications ne sont autre chose que des tiges et des branches écrasées par la neige, et qui, par suite des retours périodiques de celle-ci n'ont pu ou.... voulu se redresser! Finalement elles se sont fixées au sol au moyen de racines adventives dont la formation a été favorisée par la présence d'un terreau constamment renouvelé.

Nous croyons ce marcottage voulu de la nature, comme elle le fait pour les épiceas², ceci afin de remédier, dans une large mesure, au manque presque absolu de semis naturels de genévriers dans les pâturages soumis au parcours du bétail. — En effet le semis est rare par le fait qu'il faut environ 3 ans pour qu'une graine puisse mûrir et germer, et que pendant ce laps de temps, elle est soumise aux dangers continuels de la part de l'homme, des animaux, et du climat.

En peu d'années les ramifications sont suffisamment marcottées pour que l'amputation de la „souche mère“ soit sans influence sensible sur la végétation, ainsi que j'en ai la preuve sur plusieurs genévriers ainsi traités au commencement de mai 1904.

Montcherand, 9 juillet 1904.

M. Moreillon,
inspecteur des forêts.

¹ Carrière. Traité des conifères. 1867.

² Journal forestier suisse 1903, page 195.